



Groupe au Conseil Général  
de la Commune de Haute-Sorne

Contact : Céline Grellier  
Date : 08.05.2018

Question écrite N° : 31

**Tour à hirondelles**

**Rapport 750.1/17.52 RCJU, Contrôle des finances (CFI) du 17.10.2017 :**

**3.5 PROBLEMATIQUE DE L'IMPUTATION DES DEPENSES LIEES A LA CONSTRUCTION D'UNE TOUR A HIRONDELLES**

(...)

Lors d'un entretien téléphonique avec le Contrôleur général des finances, l'administrateur financier de la Commune de Haute-Sorne a indiqué que le solde, après déduction des contributions financières de tiers, sera tout de même imputé sur le crédit de rénovation de l'école primaire (en principe sur les CFC indiqués au début du ch. 3.5.<sup>B1</sup>).

(...)

**3.5<sup>D</sup>) Observation du CFI**

Le 12.2.2017, les citoyens de Haute-Sorne ont accepté à 78.9 % le crédit de Fr. 3'246'650.00 pour la rénovation de l'école primaire de Bassecourt. Le devis d'un montant total de Fr. 3'246'650.00 qui a servi de base à la détermination du coût de rénovation soumis à votation populaire ne mentionne aucun montant pour la réalisation de la tour à hirondelles et les nichoirs à martinets.

**De ce fait, les autorités de Haute-Sorne sont invitées à répondre rapidement au courrier DFCS du 11.7.2017 pour le CFC n° 424. Il appartiendra à l'autorité communale de comptabiliser les frais à charge de la commune dans une rubrique appropriée sur la base d'une décision respectant les dispositions légales communales en matière de compétences financières.**

Nous vous demandons de bien vouloir nous donner pour cette tour à hirondelles :

- Le détail des coûts
- Le mode de financement de ces coûts
- Le mode de comptabilisation des frais qui n'auraient pas trouvés un financement extérieur à l'argent communal
- La confirmation des réviseurs à ce sujet afin de clore en toute transparence ce dossier.

Merci de votre collaboration et de vos renseignements

Groupe Haute-Sorne Avenir

Céline Grellier